



Au service du
GOUVERNEMENT,
au service des
CANADIENS.

Résumé de la rétroaction

Matériel et services audiovisuels civils

Le 5 juin 2013

Façonner l'approvisionnement ensemble



Table des matières

1	Introduction	1
2	Objectif	1
3	Consultations officielles	1
4	Aperçu général de la rétroaction obtenue lors des consultations officielles....	1
5	Orientation stratégique	2
5.1	Tirer profit de l'expertise de l'industrie	2
5.2	Examiner et réviser les catégories de matériel audiovisuel civil	5
5.3	Facilitation de l'acquisition de services professionnels audiovisuels	10
5.4	Amélioration et simplification des instructions de l'OC.....	14
5.5	Procédures relatives à l'attribution des commandes subséquentes	16
5.6	Achat d'accessoires exclusifs	19
5.7	Norme sur la durée des offres à commandes de matériel audiovisuel ..	21
5.8	Processus d'autorisation de l'autorité de l'OC de TPSGC	22
5.9	Catalogue de produits	24
5.10	Considérations environnementales	27
5.11	Consultation de l'industrie et des ministères.....	29

1 Introduction

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) a élaboré la version préliminaire d'une Stratégie nationale d'approvisionnement en matériel audiovisuel civil, afin d'offrir une approche nationale uniforme qui améliorera l'efficacité et l'efficience du processus d'approvisionnement pour tous les ministères, les fournisseurs et l'ensemble de la population canadienne.

Dans le cadre d'une période de consultations officielles, les ministères et les fournisseurs ont examiné et commenté la version préliminaire d'une Stratégie nationale d'approvisionnement en matériel audiovisuel civil. On a pris en considération tous les commentaires recueillis lors de ces consultations officielles lorsqu'on a finalisé cette stratégie.

2 Objectif

Ce document résume les commentaires pertinents fournis par les ministères et fournisseurs lors de ces consultations officielles, et décrit brièvement comment TPSGC intégrera la rétroaction lorsqu'il finalisera la Stratégie nationale d'approvisionnement en matériel et services audiovisuels civils.

Ce document sert à examiner les commentaires résumés, les décisions en découlant, ainsi que les changements. Lorsque des changements ont été suggérés sans être adoptés, on fournit une description pour expliquer pourquoi la stratégie n'a pas été modifiée.

3 Consultations officielles

Période	Du 5 janvier 2012 au 10 avril 2012 (96 jours)
Ministères répondants	21 ministères répondants représentant 14 ministères
Fournisseurs répondants	47 fournisseurs répondants

4 Aperçu général de la rétroaction obtenue lors des consultations officielles

Dans l'ensemble, les fournisseurs et ministères répondants appuyaient la stratégie.

5 Orientation stratégique

5.1 Tirer profit de l'expertise de l'industrie

Recommandation initiale

On recommande à TPSGC d'essayer de déterminer s'il est possible de rendre les activités encore plus efficaces en recourant davantage à l'expertise de l'industrie afin de réduire le fardeau administratif des ministères en ce qui a trait au processus d'approvisionnement en matériel audiovisuel actuel.

Pour aider les ministères clients qui ont une expertise interne limitée en matière de produits audiovisuels à trouver et à acheter des solutions à leurs besoins en matériel audiovisuel civil, TPSGC envisage d'élargir la catégorie des services professionnels.

Il tente de déterminer s'il est possible de tirer profit de l'expertise de l'industrie afin de recommander des solutions audiovisuelles aux ministères. Voici deux scénarios à l'étude. TPSGC est cependant ouvert à d'autres idées novatrices :

- Un fournisseur recommanderait des solutions aux ministères d'après les produits disponibles dans les offres à commandes établies par le gouvernement. Il ne serait pas autorisé à fournir les produits, mais seulement ce service.
- Un fournisseur serait responsable de toutes les activités dans une région, et, à titre d'intermédiaire, suggérerait des solutions et achèterait les produits de l'industrie, en utilisant peut-être une liste de fournisseurs qualifiés.

Rétroaction pertinente

SUJET	Tirer profit de l'expertise de l'industrie: capacité de l'industrie à fournir des conseils sur les solutions audiovisuelles.	
	MINISTÈRES	FOURNISSEURS
<p>D'accord</p> <ul style="list-style-type: none">• Selon la majorité des répondants (71 p. 100), ils seraient prêts à recevoir de l'aide dans le cadre du processus touchant le matériel AV.• Dans l'ensemble, les clients ont indiqué qu'ils ont besoin d'aide pour déterminer la solution technique correspondant à leurs besoins en matière de matériel AV. <p>En désaccord</p> <ul style="list-style-type: none">• Selon 29 p. 100 des répondants, ils ne souhaitent pas obtenir de l'aide dans le cadre du processus touchant le matériel AV.		<p>D'accord</p> <ul style="list-style-type: none">• Selon la majorité des fournisseurs, ils seraient en mesure de fournir des conseils concernant les solutions AV offrant la meilleure valeur, sans égard au fabricant. Cependant, ils souhaitent toujours avoir la possibilité de présenter une soumission.• Selon un grand nombre de répondants, ils seraient en mesure de fournir des conseils concernant les solutions AV offrant la meilleure valeur s'ils avaient accès aux offres à commandes du gouvernement. Selon 86 p. 100 des répondants, ils seraient capables de fournir des conseils sans avoir accès aux données des offres à commandes.• En raison de leurs connaissances de

	<p>l'industrie et de leurs contacts au sein de celle-ci, certains fournisseurs ont affirmé pouvoir conseiller rapidement les clients gouvernementaux concernant les fournisseurs proposant certains produits ou services qu'eux-mêmes n'offrent pas directement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Selon certains fournisseurs, ils ont formé et maintenu des relations commerciales avec plusieurs fabricants de l'industrie privée n'apparaissant pas sur la liste de l'offre à commandes. Grâce à ces relations commerciales, ces fournisseurs pourraient fournir au gouvernement fédéral des suggestions de fabricants de l'industrie privée qui, autrement, seraient impossibles à obtenir. • Un grand nombre de répondants ont mentionné que le gouvernement fédéral aurait accès à un nombre supérieur de fournisseurs proposant une expertise sur le plan des services de consultation et de conception. Selon les fournisseurs, grâce à une collaboration et à une communication accrues, leurs conseils permettraient aux clients du gouvernement fédéral d'avoir accès à des solutions et de faire des achats leur proposant une meilleure valeur, afin de répondre à leurs besoins particuliers. <p>En désaccord</p> <ul style="list-style-type: none"> • Selon une minorité de fournisseurs, ils fourniraient des conseils s'ils n'avaient pas le droit d'offrir des produits AV.
RÉSULTAT	TPSGC tentera de déterminer les instruments d'approvisionnement qui permettront aux fournisseurs de créer des solutions à l'intention des clients, comme des arrangements en matière d'approvisionnement pour des services.

SUJET	Tirer profit de l'expertise de l'industrie: un fournisseur servirait d'intermédiaire pour les solutions AV dans une région.
FOURNISSEURS	
<p>D'accord</p> <ul style="list-style-type: none"> Seul un petit nombre de répondants (14 p. 100) croit qu'il serait possible de maintenir l'objectivité du fournisseur en adoptant l'approche d'impartition à un fournisseur en ce qui concerne la consultation et l'approvisionnement en matière de biens ou services AV. <p>En désaccord</p> <ul style="list-style-type: none"> La majorité des répondants (86 p. 100) a exprimé des préoccupations, à savoir que le gouvernement du Canada pourrait adopter une approche d'impartition, soit qu'un fournisseur serve d'intermédiaire, dans chaque région, pour tous les achats de matériel AV pour le compte du gouvernement. Selon des répondants, il y aura toujours un élément de favoritisme, de subjectivité du fournisseur, des idées préconçues ou des biais. Il est impossible de ne pas avoir d'opinions préconçues. 	
RÉSULTAT	TPSGC a évalué la possibilité d'adopter une approche d'impartition dans le cadre de laquelle un fournisseur serait chargé de toutes les activités dans une région à titre d'intermédiaire. Il suggérerait les solutions et achèterait les produits de l'industrie, possiblement à partir d'une liste de fournisseurs qualifiés. L'industrie s'est dite grandement préoccupée par cette approche. Un fort pourcentage de répondants s'y opposait. TPSGC a donc choisi de ne pas adopter cette approche pour les produits AV, car elle n'est pas considérée comme un processus d'approvisionnement juste, inclusif et transparent.

Orientation stratégique

On étudiera la possibilité de conclure un arrangement en matière d'approvisionnement, en plus de l'OCAV actuelle, afin de permettre aux fournisseurs d'offrir des solutions AV aux ministères.

D'ici là, les ministères peuvent recourir à l'OCAV pour obtenir des services professionnels AV et choisir le fournisseur en fonction du prix. En vertu de l'OCAV, il est possible d'acheter des services professionnels, avec ou sans matériel visé par l'OCAV, d'une valeur maximale de 25 000 \$, taxes incluses, pour répondre à un seul besoin.

Le site achatsetventes.gc.ca comprend des lignes directrices concernant la rédaction d'énoncés de travaux et un gabarit pour aider les ministères à définir leurs besoins en matière de services professionnels. Cependant, TPSGC élaborera des lignes directrices génériques à l'intention des ministères qui seront affichées sur la page consacrée à ces biens du site achatsetventes.gc.ca.

5.2 Examiner et réviser les catégories de matériel audiovisuel civil

Recommandation initiale

On recommande à TPSGC de réaliser un examen des sept catégories principales et des 24 sous-catégories, afin de cerner les possibilités d'amélioration et de révision. Pour faciliter le recensement des services à offrir dans le cadre d'un bien ou service audiovisuel civil, il peut être nécessaire d'effectuer une évaluation des services disponibles au sein de l'industrie, ainsi que de ceux qui sont couverts par d'autres groupes de produits ou de services. Les modifications doivent être apportées en vue de simplifier la définition des besoins et le processus, tant pour les fournisseurs que pour les ministères.

TPSGC a procédé à un examen initial des catégories et des spécifications du matériel audiovisuel et propose les catégories suivantes de biens et de services. Ces changements ont été intégrés à la demande d'offres à commandes (DOC) concernant le matériel audiovisuel civil de 2011-2012 pour ce qui est de l'offre à commandes concernant le matériel audiovisuel (OCAV) E60HN-11AVSO.

Ces catégories tiennent compte de la gamme la plus complète des produits d'une offre à commandes de matériel audiovisuel sans compromettre les mécanismes d'approvisionnement pour d'autres biens et services distincts, notamment l'équipement de mise en réseau, l'informatique, le mobilier, etc. Les catégories de matériel ont été révisées et restructurées en sept (7) catégories principales et en vingt-quatre (24) sous-catégories.

En ce qui concerne « l'identification et la mise en œuvre » des services audiovisuels admissibles dans le cadre d'une offre à commandes pour du matériel audiovisuel, une (1) catégorie principale de services professionnels et cinq (5) sous-catégories sont proposées.

Rétroaction pertinente

SUJET	Examiner et réviser les catégories de matériel audiovisuel civil: clarté des catégories et sous-catégories de matériel audiovisuel	
MINISTÈRES		FOURNISSEURS
<p>D'accord</p> <ul style="list-style-type: none"> • Selon la majorité des répondants (77 p. 100), les catégories et sous-catégories de matériel identifient clairement les produits. • Un très grand nombre de répondants a affirmé que les catégories et sous-catégories de services professionnels identifient clairement les services. 		<p>D'accord</p> <ul style="list-style-type: none"> • Selon la majorité des répondants, les catégories et sous-catégories de matériel identifient clairement les produits. • Une très grande proportion de répondants, soit 95 p. 100, a affirmé que les catégories et sous-catégories de services professionnels identifient clairement les services.
<p>En désaccord</p> <ul style="list-style-type: none"> • Selon 29 p. 100 des répondants, les catégories et sous-catégories de 		<p>En désaccord</p> <ul style="list-style-type: none"> • Selon 12 p. 100 des répondants, les

<p>matériel n'identifient pas clairement les produits. Ils recommandent l'ajout de descriptions, de définitions et d'exemples pour chaque sous-catégorie.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Selon 12 p. 100 des répondants, les catégories et sous-catégories de services professionnels n'identifient pas clairement les services. 	<p>catégories et sous-catégories de matériel n'identifient pas clairement les produits.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Selon 5 p. 100, il est inutile d'ajouter d'autres catégories.
<p>RÉSULTAT</p>	<p>TPSGC continuera d'utiliser les catégories et sous-catégories de matériel et de services proposées. On fournira des définitions, accompagnées d'exemples, pour chaque sous-catégorie nécessitant des précisions. Ces changements seront apportés à la nouvelle demande d'offres à commandes (DOC) améliorée pour le matériel audiovisuel civil. Les catégories seront adaptées, s'il y a lieu, afin de tenir compte de la technologie changeante et des responsabilités interdivisionnelles.</p> <p>TPSGC continuera de consulter les ministères et les fournisseurs concernant le matériel et les services AV offerts, afin de pouvoir déterminer et aborder les domaines exigeant des rajustements.</p>

<p>SUJET</p>	<p>Examiner et réviser les catégories de matériel audiovisuel civil: catégories de matériel audiovisuel additionnelles</p>	
<p>MINISTÈRES</p>		<p>FOURNISSEURS</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Des répondants ont suggéré d'ajouter des catégories ou des sous-catégories, comme : <ul style="list-style-type: none"> • Dispositifs d'audition localisée installés dans les salles de conférence, en plus du matériel AV pour les personnes malentendantes. • Désinstallation et reconfiguration d'un système et possibilité d'acheter des composantes additionnelles en vue de la réinstallation. 	<p>D'accord</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plus des trois quarts des répondants (76 p. 100) approuvaient la liste des ajouts de la stratégie, tandis que près de 60 p. 100 des répondants étaient en désaccord avec la liste d'exemptions. • Parmi les articles additionnels que les fournisseurs souhaitent que la stratégie comprenne, il y a : <ul style="list-style-type: none"> • mobilier spécialisé, comme les lutrins et tribunes avec fonctions audio intégrées, les consoles et armoires; • cadres de baies de contrôle; • téléviseurs, écrans et moniteurs de moins de 24 po; • caméras de sécurité et de surveillance; • caméras PTZ; • matériel vidéo et d'édition; • logiciel de collaboration AV; • ordinateurs Apple; • matériel d'audio conférence; • logiciel de traduction en format RF; 	

	<ul style="list-style-type: none"> • logiciel d'édition audio et vidéo; • outils de stockage, de gestion et de récupération de contenu; • outils de déploiement de contenu; • signalisation numérique; • tableaux blancs non électroniques; • souris-clavier sans fil; • matériel de télévision en circuit fermé. <ul style="list-style-type: none"> • Selon les fournisseurs, en excluant plusieurs de ces articles, qui sont essentiels pour répondre aux besoins des clients en matière de matériel AV, les clients doivent obtenir ces articles de manière distincte, entraînant une hausse des coûts et possiblement un retard sur le plan de l'exécution du projet. <p>En désaccord</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aucun.
--	---

RÉSULTAT	<p>On ajoutera les lutrins AV à la catégorie Autre matériel.</p> <p>On ne permettra les écrans de moins de 24 pouces à des fins AV que si on respecte le processus des articles n'apparaissant pas sur la liste.</p> <p>On peut acheter des dispositifs d'audition localisée comme articles exclusifs.</p> <p>Plusieurs biens que les répondants ont demandés ne seront pas admissibles, car ils proviennent d'une industrie différente, exigent des licences d'utilisation, ont des outils existants (offre à commandes concernant le matériel informatique), nécessitent une installation importante, ont des spécifications complexes et autres. Il faudrait acheter ces articles par le moyen du processus de demande habituel.</p> <p>TPSGC continuera de consulter les ministères et les fournisseurs concernant le matériel et les services AV offerts, afin de pouvoir déterminer et aborder les domaines exigeant des rajustements, tandis que davantage de solutions en fonction des besoins sont utilisées et que le gouvernement continue de s'adapter aux nouveaux besoins, comme la vidéoconférence.</p>
-----------------	--

SUJET	Examiner et réviser les catégories de matériel audiovisuel civil: Offre à commandes concernant les produits vidéo
FOURNISSEURS	

Un fabricant et fournisseur multinational de produits audiovisuels (AV) a recommandé de supprimer tous les produits vidéo ne nécessitant pas d'intégration ou d'installation de l'offre à commandes régionale concernant le matériel audiovisuel (OCAV). Il recommande plutôt le recours à une offre à commandes principale nationale (OCPN) pour ce type de produits vidéo professionnels et de consommation.

Le fournisseur a suggéré que la création d'une OCPN pour ces produits vidéo professionnels et de consommation permettrait au gouvernement fédéral canadien de réaliser d'importantes économies lorsqu'il transige directement avec les fournisseurs qui sont des fabricants. Voici des avantages particuliers mentionnés par ce fournisseur :

- attribution plus rapide de commandes subséquentes;
- établissement d'un prix uniforme;
- prix préalablement établi plus bas (prix pour clients privilégiés / économies d'échelle);
- élimination de bons de commandes multiples;
- production de rapports et modifications opportunes;
- coûts d'expédition réduits;
- réparation/maintenance accélérée;
- accès au développement de produits avant la divulgation;
- formation professionnelle dans le cadre de séminaires;
- contact direct avec le fabricant pour obtenir un soutien technique;
- achat central pour les besoins nationaux et internationaux;
- réduction des coûts administratifs du gouvernement fédéral.

RÉSULTAT

On a pris en considération la création d'une offre à commandes distincte pour les caméras vidéo, ou seulement les caméscopes. Les répondants de l'industrie ont réagi de manière différente. Cela est partiellement attribuable au fait que les produits sont vendus de deux manières : comme matériel distinct ou dans le cadre d'une solution intégrée. On a aussi tenu compte des efforts requis pour créer une OC distincte, reproduisant les processus pour une infime portion de l'ensemble des besoins en matériel AV. Puisque l'industrie ne s'entendait pas, on a décidé de maintenir les caméras vidéo et les caméscopes dans l'OCAV. On considérera cette question ultérieurement, en conjonction avec le domaine de la photographie.

Orientation stratégique

TPSGC précisera périodiquement les catégories et sous-catégories de matériel audiovisuel civil, afin de tenir compte des percées technologiques. On peut aussi modifier les catégories afin de simplifier la définition des besoins et le processus d'acquisition pour les fournisseurs et les ministères.

En raison des commentaires remis par les ministères concernant le matériel AV et les services professionnels offerts :

- on ajoutera les lutrins AV à la DOC concernant le matériel audiovisuel civil de 2014-2015;
- on ajoutera les écrans de moins de 24 pouces par le moyen du processus d'exemption.

Les fournisseurs ont indiqué que les amplificateurs MIDI n'ont pas besoin d'une sous-catégorie distincte. Cette catégorie sera donc supprimée. Ces produits seront ajoutés à la sous-catégorie des amplificateurs.

5.3 Facilitation de l'acquisition de services professionnels audiovisuels

Recommandation initiale

Selon les résultats des consultations initiales auprès des ministères et des fournisseurs, il est recommandé que d'autres catégories de services audiovisuels professionnels liées à l'OC pour l'achat de matériel audiovisuel soient mises en place pour offrir une certaine souplesse.

PSGC a procédé à un examen initial des catégories et des spécifications du matériel audiovisuel et propose les catégories de services suivantes. Ces cinq (5) sous-catégories de services audiovisuels professionnels sont les seuls types de services admissibles par l'entremise de l'OC pour l'achat de matériel audiovisuel. Ces changements ont été apportés à la DOC concernant les produits audiovisuels civils de 2011-2012 E60HN-11AVSO.

Les « services de consultation préliminaire sur les besoins » devraient aider les ministères à décrire clairement leurs caractéristiques et contribuer à favoriser la concurrence dans l'industrie du matériel audiovisuel.

Les ministères pourront commander n'importe quel service professionnel à tout moment et sélectionner un fournisseur d'après le prix. Pour un besoin unique, ils peuvent acheter des services professionnels avec ou sans matériel audiovisuel. Le site achatsetventes.gc.ca fournit des directives et un modèle pour la rédaction de l'énoncé de travaux (EDT) afin d'aider les ministères à définir leurs besoins en matière de services professionnels.

TPSGC propose les procédures ci-dessous pour acheter des services audiovisuels professionnels par l'intermédiaire de l'OC pour l'achat de matériel audiovisuel. Ces modifications ont pour but de permettre l'achat de services audiovisuels professionnels pour satisfaire aux besoins en matériel audiovisuel seulement. On ne peut recourir aux services professionnels de l'OC pour l'achat de matériel audiovisuel que pour répondre aux besoins relatifs à des produits ou des solutions de produits par l'intermédiaire de l'OC pour l'achat de matériel audiovisuel.

Les offrants doivent indiquer les taux de base horaires des services audiovisuels professionnels. Les factures doivent préciser un à un tous les services professionnels correspondant à des livrables prédéterminés, ce qui permettra de mieux visualiser le coût réel du service professionnel.

Il est possible d'acheter des services professionnels définis dans l'OC de matériel audiovisuel, avec ou sans matériel faisant partie de l'OC pour l'achat de matériel audiovisuel, d'une valeur maximale de 25 000 \$, taxes comprises, la seule exception s'appliquant aux besoins qui comprennent une installation de base. La partie du besoin consacrée aux services d'installation ne doit pas dépasser 50 p. 100 de la valeur de l'ensemble du matériel acquis.

Exceptions – demande d'autorisation

Les ministères (uniquement) peuvent présenter une demande d'autorisation par écrit à l'autorité de l'OC pour l'achat de services d'installation de base qui dépassent les 50 p. 100 de la valeur totale avant taxes de tout le matériel requis. Il est essentiel d'obtenir l'autorisation de l'autorité de l'OC pour chaque besoin de cette nature.

Comparaison des taux

Les ministères sont invités à comparer les taux de base affichés par les détenteurs d'une OC. L'autorité de l'OC pourra leur transmettre un outil pour comparer sur demande les taux des services professionnels des détenteurs d'une OC dans la même région. Les ministères seront en mesure d'utiliser la feuille de calcul comprenant le sommaire des taux de services professionnels pour faciliter ces comparaisons.

Rétroaction pertinente

SUJET	Facilitation de l'acquisition de services professionnels audiovisuels: lancement de catégories de services professionnels audiovisuels	
MINISTÈRES	FOURNISSEURS	
<p>D'accord</p> <ul style="list-style-type: none"> • La grande majorité des répondants convient que les sous-catégories de services professionnels qui ont été ajoutées comprennent la majorité des installations AV. • La grande majorité des répondants a indiqué qu'elle trouverait utile d'avoir la version préliminaire d'un gabarit pour préparer l'énoncé des travaux et les livrables en matière de services professionnels AV. • Selon les répondants, si les services d'un fournisseur sont requis pour tenter de déterminer les besoins, il faut permettre à ce fournisseur de fournir les produits. • Il ne faudrait pas permettre la facturation de services professionnels fournis avant l'octroi de commandes subséquentes (visites sur les lieux, élaboration de la solution) que lorsque le coût a été fourni préalablement, et que le détenteur de l'offre à commandes a obtenu une commande subséquente pour l'évaluation préliminaire des besoins. • Pour définir les catégories de services, il faut inclure une description des services et indiquer clairement ce qui est permis dans chaque catégorie. <p>En désaccord</p> <ul style="list-style-type: none"> • Peu de répondants ont déclaré que les 	<p>D'accord</p> <ul style="list-style-type: none"> • La grande majorité des répondants, soit 92 p. 100, convient que les sous-catégories de services professionnels qui ont été ajoutées comprennent la majorité des installations AV. <p>En désaccord</p> <ul style="list-style-type: none"> • Selon 8 p. 100 des répondants, les sous-catégories de services professionnels qui ont été ajoutées ne comprennent pas la majorité des installations AV. <p>Parmi les sous-catégories additionnelles suggérées, il y a :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'examen par les pairs, l'examen du coût et les services indépendants (c.-à-d. de fournisseurs qui n'ont pas de liens avec le fabricant du matériel) de mise en service et de mise à l'essai du système; • la documentation de l'état définitif du système; • l'éducation, la formation et le soutien permanents (p. ex. formation après-vente sur les produits AV existants ou neufs, services aux clients, ainsi que maintenance régulière) afin d'offrir la valeur maximale pour les produits acquis. 	

<p>sous-catégories de services professionnels qui ont été ajoutées ne comprennent pas la majorité des installations AV.</p>	
<p>RÉSULTAT</p>	<p>TPSGC continuera d'utiliser les catégories et sous-catégories de services proposées.</p> <p>On ajoutera de nouvelles sous-catégories de services AV, comme formation AV, pour les installations de produits AV (voir section 5.1 de la stratégie d'août 2012).</p> <p>Il sera permis de déplacer des produits AV, ce qui permettra aux ministères de passer une commande subséquente pour ce service afin de déplacer les produits AV.</p> <p>Le déplacement sera permis dans un rayon déterminé, conformément aux lignes directrices du Conseil du Trésor.</p> <p>Des lignes directrices sur l'énoncé des travaux concernant le matériel AV seront fournies sur le site achatsetventes.gc.ca.</p>

Orientation stratégique

Préciser les catégories de services professionnels

TPSGC précisera périodiquement les catégories et sous-catégories de produits audiovisuels civils, afin qu'elles reflètent les percées technologiques. On peut aussi modifier les catégories afin de simplifier la définition des besoins et le processus d'acquisition pour les fournisseurs et les ministères.

En raison des commentaires remis par les ministères concernant le matériel AV et les services professionnels offerts, les sous-catégories suivantes seront ajoutées à la DOC concernant des produits audiovisuels civils en 2014-2015 :

- Frais de déplacement
- Formation AV – à l'intention des ministères qui ont fait installer du nouveau matériel AV ou qui ont du matériel moins récent (formation des formateurs). Cela permettra au gouvernement d'utiliser l'équipement acheté de manière plus efficace et de former les nouveaux employés pour qu'ils puissent utiliser l'équipement existant.
- Réimplantation de produits AV. Cela permettra aux ministères de passer une commande subséquente pour un service afin de réimplanter des produits AV.

Méthode d'approvisionnement en services professionnels AV

On étudiera un arrangement en matière d'approvisionnement qui remplacera l'OCAV actuelle. Il permettra aux fournisseurs de créer des solutions AV à l'intention des ministères pour certains services professionnels.

D'ici là, les ministères peuvent recourir à l'OCAV pour obtenir des services professionnels AV et choisir le fournisseur en fonction du prix. En vertu de l'OCAV, il est possible d'acheter des services professionnels, avec ou sans matériel visé par l'OCAV, d'une valeur maximale de 25 000 \$, taxes incluses, pour répondre à un seul besoin.

Le site achatsetventes.gc.ca comprend des lignes directrices concernant la rédaction d'énoncés de travaux et un gabarit pour aider les ministères à définir leurs besoins en matière de services professionnels. Cependant, TPSGC élaborera des lignes directrices génériques à l'intention des ministères qui seront affichées sur la page consacrée à ces biens du site achatsetventes.gc.ca.

5.4 Amélioration et simplification des instructions de l'OC

Recommandation initiale

On recommande de simplifier le contenu et la structure de l'OC pour l'achat de matériel audiovisuel, de supprimer les redondances et de fournir des instructions détaillées, ce qui consisterait notamment à élaborer des procédures propres à la fois aux ministères et aux fournisseurs. Les lignes directrices adaptées directement à chaque intervenant seront plus concises et faciles à comprendre. L'OC fournira des instructions en utilisant une méthode logique et systématique au moyen d'annexes fournissant des détails supplémentaires. Ces changements ont été apportés à la DOC concernant les produits audiovisuels civils de 2011-2012 E60HN-11AVSO.

Rétroaction pertinente

SUJET	Amélioration et simplification des instructions de l'OC: instructions relatives à l'offre à commandes
FURNISSEURS	
D'accord	Les deux tiers des fournisseurs ont mentionné que les changements apportés à la DOC de 2011-2012 ont permis d'améliorer et de simplifier les instructions de l'OC.
En désaccord	Les autres fournisseurs ont affirmé que ces changements n'ont pas amélioré ni simplifié les instructions de l'OC.
	Voici des suggestions des fournisseurs :
	<ul style="list-style-type: none">• Assurer l'uniformité du message dans les documents de l'offre à commandes et du personnel chargé de l'approvisionnement concernant les instructions, les besoins et autres.• Fournir aux ministères clients une formation pour accroître les connaissances du personnel chargé de l'approvisionnement en matière de produits audiovisuels (AV), ainsi que sa familiarité avec l'OC.• Inclure des mises à jour de produits dans l'OC, afin de veiller à ce que les produits soient à jour.• Réduire la complexité, ainsi que le temps, le personnel et les engagements financiers requis pour présenter des documents relatifs à l'OC.• Selon un certain nombre de répondants, les fabricants ou les distributeurs devraient pouvoir conclure une offre à commandes directement avec TPSGC et assurer l'approvisionnement par leurs distributeurs. Selon les répondants, ce système simplifierait l'ensemble du processus d'offre à commandes, réduirait les coûts administratifs et financiers respectifs, et normaliserait le prix dans toutes les régions.
RÉSULTAT	TPSGC continuera de simplifier le contenu et la structure de l'OCAV et de fournir des instructions plus détaillées. On ajoutera une clause concernant les fabricants/concessionnaires à la DOC, afin de permettre aux fabricants, à titre d'offrants, de vendre par le moyen de revendeurs. Un

	nombre accru de distributeurs pourra fournir des produits. Il n'y aura qu'une seule source pour les catalogues de produits. Grâce à cette clause, les PME pourraient être en meilleure position de faire concurrence aux autres.
--	--

Orientation stratégique

TPSGC continuera d'atténuer la complexité et le chevauchement sur le plan du contenu et de la structure de l'offre à commandes en matière de produits audiovisuels (AV) civils, afin de veiller à ce que les instructions soient claires et concises.

Selon les suggestions faites par les ministères et l'industrie, TPSGC apportera les changements suivants à la demande d'offre à commandes (DOC) future pour des produits audiovisuels civils :

- améliorer les procédures s'appliquant aux ministères et aux fournisseurs;
- continuer d'améliorer les instructions d'une manière logique et systématique, en ayant recours à des annexes pour fournir davantage de détails;
- continuer de simplifier les instructions sur la manière d'appliquer les approches d'attribution de commandes subséquentes;
- définir les termes « non admissible » et « accessoires » en proposant des exemples;
- permettre aux fabricants de présenter un prix, de définir des rabais et de désigner des revendeurs;
- préciser l'information requise dans le cadre de soumissions concernant des articles n'apparaissant pas sur la liste.

5.5 Procédures relatives à l'attribution des commandes subséquentes

Recommandation initiale

Il est recommandé que les procédures relatives aux commandes subséquentes liées à l'OC pour du matériel audiovisuel soient révisées pour que les instructions soient claires et concises. Ces changements ont été apportés à la DOC concernant les produits audiovisuels civils de 2011-2012 E60HN-11AVSO.

Rétroaction pertinente

SUJET	Procédures relatives à l'attribution des commandes subséquentes: instructions relatives à l'attribution de commandes subséquentes liées à l'OC	
	MINISTÈRES	FOURNISSEURS
<p>D'accord</p> <ul style="list-style-type: none"> • Selon une grande majorité de répondants, la manière de déterminer le classement des détenteurs d'OC est clairement expliquée. • Presque tous les répondants trouvent que les instructions concernant l'approche d'attribution de commande subséquentes unique, celle de commandes subséquentes multiples et celle de commandes subséquentes mixtes sont claires et concises. <p>En désaccord</p> <ul style="list-style-type: none"> • Selon 24 p. 100 des répondants, la manière de déterminer le classement des détenteurs d'OC n'est pas clairement expliquée. Parmi les questions soulevées, il y a celle à l'effet que l'approche pour déterminer la meilleure valeur n'est pas claire. • Selon un petit nombre de répondants, les approches d'attribution des commandes subséquentes ne sont pas claires ni concises. 	<p>D'accord</p> <ul style="list-style-type: none"> • Selon une grande majorité de répondants (91 p. 100), la manière de déterminer le classement des détenteurs d'OC est clairement expliquée. • La plupart des répondants ont affirmé que les instructions sur la manière de suivre l'approche d'attribution de commande subséquentes unique, celle de commandes subséquentes multiples et celle de commandes subséquentes mixtes étaient claires et concises. <p>En désaccord</p> <ul style="list-style-type: none"> • Selon un petit nombre de répondants, la manière de déterminer le classement des détenteurs d'OC n'est pas clairement expliquée. • Dans le même ordre d'idées, selon un petit nombre de répondants, les instructions portent à confusion. Ils suggèrent d'employer des puces ou de raccourcir les phrases. • Selon certains fournisseurs, le gouvernement ne devrait pas uniquement miser sur les solutions dont le prix est le plus bas. Ce modèle ne permet pas d'offrir des services à valeur ajoutée. Selon l'industrie, il entraîne souvent des coûts additionnels et des retards, car les 	

	<p>solutions à coût plus bas ne fonctionnent pas toujours adéquatement ou ne répondent pas aux besoins.</p> <p>Actuellement, on compte trois (3) approches différentes concernant l'attribution des commandes subséquentes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Commande subséquent unique 2) Commandes subséquentes multiples 3) Commandes subséquentes mixtes <p>Suggestion d'un fournisseur : Supprimer l'approche d'attribution des commandes subséquentes mixtes, et améliorer celle de la commande subséquent unique en déclarant que la commande subséquent peut être octroyée au fournisseur offrant tous les produits requis qui s'est classé au premier rang, ou au fournisseur offrant de multiples produits aussi longtemps que plusieurs des produits de la commande subséquent se classent au premier rang.</p>
--	---

RÉSULTAT	<p>Chaque solution de sous-catégories de fabricants/matériel multiples est unique. Les ministères devront déterminer l'approche d'attribution de commande subséquent pertinente pour obtenir la meilleure valeur globale.</p> <p>On examinera les procédures relatives à l'attribution de commandes subséquentes liées aux OCAV, afin de veiller à ce que les instructions soient claires et concises (voir la section 5.3 de la stratégie d'août 2012).</p> <p>Étudier la possibilité d'avoir deux approches d'attribution de commandes subséquentes.</p> <p>Améliorer le site Web consacré au matériel AV en fournissant des instructions sur la manière de chercher le sommaire de classement, y compris des exemples de produits, et d'utiliser ce sommaire. En outre, ajouter des exemples pour chacune des approches liées aux commandes subséquentes.</p>
-----------------	--

SUJET	Procédures relatives à l'attribution des commandes subséquentes: limite des commandes subséquentes liées à l'OC	
MINISTÈRES	FOURNISSEURS	
<p>D'accord</p> <ul style="list-style-type: none"> • La grande majorité des répondants ont déclaré que la limite des commandes subséquentes liées à l'OC actuelle de 	<p>D'accord</p> <ul style="list-style-type: none"> • La grande majorité des répondants ont déclaré que la limite des commandes subséquentes liées à l'OC actuelle de 	

<p>200 000 \$ convient pour la plupart des besoins.</p> <p>En désaccord</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un petit nombre d'utilisateurs à volume élevé ont déclaré que de 10 à 15 besoins par année dépassent la limite actuelle de 200 000 \$. • On a aussi suggéré de modifier la limite des commandes subséquentes liées à l'OCAV à 25 000 \$ et de créer un arrangement en matière d'approvisionnement pour les besoins dépassant 25 000 \$. 	<p>200 000 \$ convient pour la plupart des projets.</p> <p>En désaccord</p> <ul style="list-style-type: none"> • Selon la portée des projets, en incluant le coût des services d'installation, le montant de 200 000 \$ peut restreindre la marge de manœuvre. • La plupart des ministères partagent des salles de conférence multiples qui exigent du matériel AV d'une valeur supérieure à 200 000 \$.
<p>RÉSULTAT</p>	<p>Selon les statistiques de l'exercice 2010-2012, il y a eu un nombre restreint de besoins dépassant 200 000 \$. Cependant, certains ministères clients ont indiqué que la limite actuelle n'est pas appropriée lorsqu'ils assurent la planification pour des besoins plus importants et complexes. En outre, davantage de services pourront être ajoutés à une commande subséquente, ce qui augmentera la valeur totale de la commande subséquente si l'achat est fait avec du matériel. C'est pourquoi la limite sera modifiée pour atteindre 300 000 \$.</p>

Orientation stratégique

Selon les suggestions faites par les ministères et l'industrie, TPSGC apportera les changements suivants à la demande d'offre à commandes (DOC) future pour des produits audiovisuels civils :

- accroître la limite de commandes subséquentes, la faisant passer de 200 000 \$ à 300 000 \$.

5.6 Achat d'accessoires exclusifs

Recommandation initiale

On propose les modifications de procédures suivantes pour permettre l'achat d'accessoires exclusifs par l'entremise d'un document d'une commande subséquente à l'OC pour du matériel audiovisuel, soit au moment de l'achat de l'appareil principal auquel ils sont un accessoire ou séparément. Cette nouvelle approche permettra une nouvelle souplesse dans le cadre de l'offre à commandes pour du matériel audiovisuel. Ces changements ont été apportés à la DOC concernant les produits audiovisuels civils de 2011-2012 E60HN-11AVSO.

Les appareils principaux sont les produits apparaissant dans les catégories de matériel principal à la section 5.1. Les accessoires exclusifs ne figureront pas dans les catalogues de produits découlant de l'OC pour du matériel audiovisuel.

Pour acheter des accessoires exclusifs par l'entremise d'une commande subséquente à l'OC pour du matériel audiovisuel, les conditions et les procédures suivantes doivent être suivies :

- l'accessoire exclusif doit répondre à la définition d'un accessoire exclusif qui figure à la DOC;
- le prix de l'accessoire exclusif est déterminé en multipliant le rabais en pourcentage mentionné dans l'offre à commandes par le prix de détail suggéré par le fabricant (PDSF) pour l'article en question.

Il revient aux ministères de vérifier que les articles compris dans les commandes subséquentes sont réellement des accessoires exclusifs (selon la définition de l'OC pour du matériel audiovisuel) et de confirmer que les prix correspondent à ceux qui sont indiqués dans l'OC pour du matériel audiovisuel.

Il est interdit aux ministères clients d'émettre une commande subséquente ou de recevoir la livraison d'articles principaux présentés comme un accessoire exclusif, par exemple en classant un téléviseur parmi les accessoires.

Il est interdit aux offrants de proposer un prix pour des articles non admissibles dans l'OC pour du matériel audiovisuel, ou dans le catalogue de produits, classés comme accessoires exclusifs, ou de fournir un de ces articles, par exemple proposant un ordinateur portable comme accessoire.

Les ministères peuvent demander à tout moment les renseignements suivants aux détenteurs d'une offre à commandes :

- les listes de prix du fabricant avec les prix proposés pour les accessoires exclusifs mis en évidence;
- le calcul permettant de générer le prix de chaque accessoire exclusif à l'aide du rabais mentionné dans l'OC.

Par exemple, le prix de 100 \$ d'une enceinte satellite apparaissant sur la liste, multiplié par le pourcentage de rabais de 15 p. 100 donne le prix final de 85 \$.

Rétroaction pertinente

SUJET	Achat d'accessoires exclusifs	
	MINISTÈRES	FOURNISSEURS
D'accord	<ul style="list-style-type: none">La grande majorité des répondants ont indiqué qu'il est avantageux de pouvoir acheter des accessoires exclusifs séparément des appareils principaux.	D'accord <ul style="list-style-type: none">La grande majorité des répondants ont indiqué qu'il est avantageux de pouvoir acheter des accessoires exclusifs séparément des appareils principaux.
RÉSULTAT	On normalisera le processus d'achat des accessoires exclusifs séparément. Il sera donc encore possible d'acheter un accessoire, comme un support pour téléviseur, séparément.	

Orientation stratégique

Offrir davantage de souplesse sur le plan de l'offre à commandes concernant des produits audiovisuels civils (OCAV) en achetant des accessoires exclusifs avec l'appareil principal ou dans le cadre d'une commande subséquente sans que ces accessoires accompagnent un appareil principal. Ce processus sera normalisé. S'il y a lieu, ce processus sera précisé et clarifié dans la DOC pour le matériel audiovisuel futur.

5.7 Norme sur la durée des offres à commandes de matériel audiovisuel

Recommandation initiale

TPSGC envisage de normaliser la durée des nouvelles offres à commandes et de l'établir à une année fixe avec une année de prolongation optionnelle. La période d'option offre au GC la souplesse nécessaire pour relancer le processus concurrentiel, s'il y a lieu, en fonction de la rétroaction future de l'industrie et des ministères. Ces changements ont été apportés à la DOC concernant les produits audiovisuels civils de 2011-2012 E60HN-11AVSO.

Rétroaction pertinente

SUJET	Durée des offres à commandes concernant le matériel AV
FOURNISSEURS	
D'accord	
<ul style="list-style-type: none"> • Selon la majorité des répondants (61 p. 100), la durée proposée de l'OC d'une année fixe et d'une année optionnelle est raisonnable. • Les fournisseurs veulent s'assurer d'avoir l'occasion de mettre à jour les listes de prix durant les périodes d'OC, afin de veiller à ce que le gouvernement tire profit de la meilleure valeur pour ce qui est des produits et services achetés. • Une petite entreprise a suggéré que la stratégie proposée en ce qui a trait au matériel audiovisuel civil devrait prendre en considération la variation du taux de change. Selon ce répondant, les frais relatifs au taux de change représentent un fardeau financier additionnel pour les petites entreprises. 	
En désaccord	
<ul style="list-style-type: none"> • 35 p. 100 des répondants préfèrent une durée plus longue. 	
RÉSULTAT	<p>TPSGC normalisera la durée des nouvelles offres à commandes et de l'établir à une année fixe avec une année de prolongation optionnelle.</p> <p>On n'ajoutera pas de disposition concernant le taux de change, car cela représenterait un fardeau administratif imposant pour les fournisseurs et les ministères qui auraient à déterminer le contenu étranger de chaque produit, afin de l'ajouter à chaque commande subséquente. La mise à jour des prix reflète cette situation.</p>

Orientation stratégique

TPSGC établira la durée des nouvelles offres à commandes et de l'établir à une année fixe avec une année de prolongation optionnelle. Grâce à la période optionnelle, le gouvernement du Canada pourra lancer un nouvel appel d'offres s'il y a lieu. Cette durée s'appliquera aux OCAV de 2011-2012, et reçoit l'appui en grande partie de l'industrie.

5.8 Processus d'autorisation de l'autorité de l'OC de TPSGC

Recommandation initiale

Les ministères doivent se conformer aux conditions et aux procédures ci-dessous afin d'être autorisés à acheter des produits principaux autorisés qui ne figurent pas dans le catalogue. Ces changements ont été apportés à la DOC concernant les produits audiovisuels civils de 2011-2012 E60HN-11AVSO et permettront de clarifier le processus pour les ministères.

Rétroaction pertinente

SUJET	Processus d'autorisation/approbation	
	MINISTÈRES	FOURNISSEURS
D'accord	<ul style="list-style-type: none"> Un très grand nombre de répondants (94 p. 100) a indiqué que le processus d'autorisation/approbation était clair pour ce qui est des produits AV ne figurant pas sur la liste. Les répondants conviennent que le processus d'autorisation/approbation pour ce qui est des produits AV ne figurant pas sur la liste s'adapte à la plupart des situations. 	<ul style="list-style-type: none"> Un très grand nombre de répondants a indiqué que le processus d'autorisation/approbation était clair pour ce qui est des produits AV ne figurant pas sur la liste, et conviennent que le processus s'adapte à la plupart des situations.
En désaccord	<ul style="list-style-type: none"> Seulement un répondant a indiqué que le processus d'autorisation/approbation n'était pas clair pour ce qui est des produits AV ne figurant pas sur la liste, et qu'il ne s'adapte pas à la plupart des situations. 	<ul style="list-style-type: none"> Seulement un répondant a indiqué que le processus d'autorisation/approbation n'était pas clair pour ce qui est des produits AV ne figurant pas sur la liste, et qu'il ne s'adapte pas à la plupart des situations.
RÉSULTAT	Cette recommandation a été mise en œuvre dans la DOC concernant les produits audiovisuels civils de 2011-2012. Aucune autre précision n'est requise.	

Orientation stratégique

Les commentaires reçus étaient positifs. TPSGC a donc atteint son objectif. Il n'y a pas d'orientation stratégique pour cette recommandation qui n'est donc plus requise dans la Stratégie nationale d'approvisionnement.

SUJET	Processus d'autorisation de l'autorité de l'OC de TPSGC: manque de détails dans les soumissions présentées par les détenteurs d'OCAV	
	MINISTÈRES	FOURNISSEURS

<p>D'accord</p> <p>En raison du manque de détails dans les soumissions reçues par le détenteur d'OC, on recommande de rendre les éléments suivants obligatoires dans toutes les soumissions concernant les OCAV :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Numéro de pièce OCAV • Description de pièce OCAV • Prix OCAV (en dollars canadiens) • Type de matériel : appareil principal, accessoire exclusif ou accessoire • Répartition des coûts d'installation (par exemple 2 techniciens pendant 2 jours) • Classement OCAV • Prix de détail suggéré par le fabricant (PDSF) (pour les articles n'apparaissant pas dans l'OC – seront envoyés à l'autorité de l'OCAV à des fins d'approbation) 	<p>D'accord</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un répondant recommande que les entreprises fassent des soumissions par numéro et pièce d'offre à commandes présentés dans celle-ci. Souvent, elles combinent différents produits de l'OC dans une soumission, ce qui exige davantage de travail et représente une perte de temps.
<p>RÉSULTAT</p>	<p>TPSGC précisera les renseignements que les fournisseurs doivent fournir dans les soumissions, en améliorant le processus, ce qui évitera d'accomplir certaines tâches et éliminera la perte de temps pour les fournisseurs et les ministères. Ce processus sera surveillé tous les ans, afin de veiller à ce que les clients reçoivent l'information appropriée dans les soumissions.</p> <p>Remarque : Avant d'émettre une commande subséquente, les ministères doivent veiller à ce que l'article qu'ils commandent soit dans l'OC des fournisseurs, au prix de l'OCAV.</p>

Orientation stratégique

Il n'y a pas d'orientation stratégique pour cette recommandation qui n'est donc plus requise dans la Stratégie nationale d'approvisionnement.

5.9 Catalogue de produits

Recommandation initiale

On recommande à TPSGC d'élaborer une stratégie pour rationaliser la création du processus de présentation de l'information et améliorer la présentation aux ministères. En outre, TPSGC peaufinera les instructions actuelles utilisées par les fabricants dans l'élaboration du catalogue. Ces changements ont été apportés à la DOC concernant les produits audiovisuels civils de 2011-2012 E60HN-11AVSO.

TPSGC essaie de voir s'il est possible d'afficher et de mettre à jour les catalogues de produits en ligne et étudie la capacité de l'industrie à fournir les services pour assurer la mise à jour des listes de produits dans le catalogue. Cela réduira éventuellement la nécessité que TPSGC mette à jour à l'interne les listes de produits.

Rétroaction pertinente

SUJET	Processus de création du catalogue de produits
FOURNISSEURS	
D'accord	
<ul style="list-style-type: none">Exactement 50 p. 100 des répondants ont indiqué être satisfaits du processus actuel de création de catalogues. La question a divisé les répondants.Les fournisseurs ont suggéré de prendre davantage part à la création de catalogues pour les offres à commandes concernant le matériel et les services audiovisuels.	
En désaccord	
Voici des suggestions et commentaires des répondants ayant affirmé ne pas être satisfaits :	
<ul style="list-style-type: none">Deux entreprises créent le catalogue. On enlèvera par la suite les fiches doubles, offrant ainsi une gamme de produits élargie à ajouter à l'offre à commandes concernant le matériel audiovisuel.Les répondants ont suggéré que les fabricants ou distributeurs devraient être responsables d'alimenter le catalogue en ajoutant tous leurs produits et services, et en mettant à jour la liste tous les trois à six mois.Les fournisseurs ont suggéré de pouvoir fournir un catalogue détaillé pour l'offre à commandes concernant le matériel audiovisuel aux clients, ce qui simplifierait l'ensemble du processus d'offre à commandes et réduirait possiblement le temps requis et les coûts en ressources des deux parties.Selon certains répondants, des concessionnaires choisis ne devraient pas pouvoir mettre à jour le catalogue pour le compte d'autres offrants, car, selon eux, cela réduit la transparence et l'équité du processus gouvernemental. Ces répondants croient que les concessionnaires choisis disposent d'un avantage injuste, car ils pourraient éventuellement mettre à jour le catalogue en y ajoutant les articles qui leur sont favorables.	
RÉSULTAT	On n'aura pas recours à deux fournisseurs, car il y aurait chevauchement.

	On a utilisé cette méthode dans le passé. Deux fournisseurs différents avaient ajouté les mêmes numéros de pièces, avec ou sans espaces et tirets, entraînant un chevauchement. Le catalogue serait plus volumineux en raison du nombre de fiches doubles. Le fournisseur qui se classe dans la plupart des cas au premier rang fournira les données sur le produit, car il traitera la majorité des demandes.
--	--

SUJET	Catalogue de produits: processus de localisation/recherche de produits ou de solutions AV
MINISTÈRES	
D'accord	
<ul style="list-style-type: none"> • Seulement la moitié des répondants ont affirmé être satisfaits du processus servant à trouver un produit ou une solution AV. • Le quart des répondants ont indiqué qu'ils utilisent un fichier en format PDF pour trouver des produits. 	
En désaccord	
<ul style="list-style-type: none"> • La moitié des répondants ne sont pas satisfaits du processus servant à trouver un produit ou une solution AV. • Le quart des répondants ont indiqué qu'ils n'utilisent pas de fichier en format PDF pour trouver des produits. La moitié des répondants ont indiqué utiliser d'autres moyens de recherche. 	
RÉSULTAT	Améliorer le processus visant à trouver un produit ou une solution AV et le présenter aux ministères afin de les aider à trouver plus facilement les articles et de supprimer les facteurs irritants associés à l'incapacité de trouver des produits.

SUJET	Catalogue de produits: identification des produits dans les catalogues
FOURNISSEURS	
D'accord	
<ul style="list-style-type: none"> • Les trois quarts des fabricants ont déclaré comprendre comment on détermine actuellement le nombre de produits permis par fabricant dans les catalogues. 	
En désaccord	
<ul style="list-style-type: none"> • 25 p. 100 des répondants ne comprennent pas comment on détermine actuellement le nombre de produits permis par fabricant dans les catalogues. 	
RÉSULTAT	Préciser les instructions actuelles sur la manière dont les produits dans les catalogues sont identifiés par fabricant.

SUJET	Catalogue de produits: catalogues en ligne	
MINISTÈRES		FOURNISSEURS
D'accord		D'accord
<ul style="list-style-type: none"> • Au lieu d'avoir des catalogues en format PDF, disposer d'un portail électronique dans lequel on pourrait 		<ul style="list-style-type: none"> • La plupart des fournisseurs ont déclaré que leur entreprise ou leur fabricant dispose de catalogues en ligne.

<p>faire directement un achat.</p> <p>En désaccord Aucun.</p>	<p>Cependant, seulement 33 p. 100 de ceux qui ont un catalogue en ligne peuvent les fournir dans les deux langues officielles.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La majorité des répondants (78 p. 100) ont indiqué qu'ils ne peuvent pas offrir un service de mise à jour de catalogue de produits. Ceux qui le peuvent ont mentionné que c'est leur webmestre qui offre ce service ou qu'ils peuvent adapter ce service en fonction des besoins du client. <p>En désaccord</p> <ul style="list-style-type: none"> • 44 p. 100 des répondants n'ont pas de catalogue en ligne. • Selon un tiers des répondants, ils ne peuvent pas adapter leur catalogue pour afficher tous les produits permis dans une offre à commandes. • 53 p. 100 des répondants ne savaient pas s'ils peuvent adapter leur catalogue en ligne. • Selon 13 p. 100 des répondants, ils ne peuvent pas adapter leur catalogue en ligne.
<p>RÉSULTAT</p>	<p>TPSGC continuera d'évaluer s'il doit maintenir les catalogues de produits actuels en format PDF comme solution à court terme.</p>

Orientation stratégique

PWGSC continuera d'étudier la simplification de tout processus de présentation de catalogue connexe, et d'améliorer la manière dont ces renseignements sont présentés aux ministères.

TPSGC collaborera avec l'industrie, afin de créer un processus plus efficace pour présenter et mettre à jour les produits et les prix dans les catalogues de produits s'il y a lieu. TPSGC continuera de collaborer avec les ministères, afin de veiller à ce que les outils de catalogue (p. ex. la feuille de calcul résumant le classement des offrants et les catalogues de produits en format PDF) soient accessibles au moment opportun, et présentent l'information dans un format accessible et facile à comprendre. Il faudra réévaluer les outils, afin de s'assurer qu'ils proposent des fonctions de recherche et de comparaison appropriées.

5.10 Considérations environnementales

Recommandation initiale

TPSGC aimerait encourager l'utilisation de produits écologiques et procéder à l'écologisation des activités d'approvisionnement en matériel audiovisuel. L'introduction de considérations environnementales appropriées et uniformes dans les appels d'offres pour le matériel de bureau civil et les documents contractuels simplifiera le processus pour les intervenants et contribuera à aider le gouvernement à respecter les objectifs de la *Politique d'achats écologiques*.

TPSGC propose un cadre de mise en œuvre quinquennal de manière à laisser aux collectivités des ministères clients et des fournisseurs le temps de s'adapter aux besoins changeants et de collaborer avec TPSGC pour mieux définir les capacités. Les avancées réalisées par rapport au plan de mise en œuvre seront surveillées.

TPSGC a demandé aux fournisseurs d'identifier les produits écologiques dans les catalogues présentés.

Rétroaction pertinente

SUJET	Considérations environnementales et utilisation de produits écologiques
FOURNISSEURS	
D'accord <ul style="list-style-type: none">75 p. 100 des répondants ont déclaré approuver l'approche mentionnée ci-dessus.	
En désaccord <ul style="list-style-type: none">Selon certains fournisseurs, cette approche entraînerait une hausse du temps, des ressources et du nombre d'employés requis pour remplir l'OC.Des répondants ont aussi exprimé de l'incertitude quant au fait que TPSGC veillera à ce que le système de classification par étoiles servant à évaluer les initiatives environnementales de l'offrant soit objectif, juste et transparent.Une PME a exprimé une préoccupation à l'effet que le processus est trop exigeant en termes financiers, de ressources et de temps pour les petites et moyennes entreprises qui tentent de faire concurrence aux entreprises plus grandes pouvant consacrer davantage de ressources financières, de temps et de personnel à l'obtention d'une certification écologique ou acheter des quantités plus grandes de produits écologiques.	
RÉSULTAT	Discuter des préoccupations exprimées concernant le classement par étoiles des initiatives écologiques avec l'équipe de TPSGC chargée des achats écologiques, et préciser le processus d'achats écologiques.

Orientation stratégique

TPSGC appuiera les nouvelles technologies environnementales, et fera preuve d'un leadership dans le domaine de l'environnement, en encourageant les fournisseurs et les ministères à utiliser des biens, des services et des processus respectueux de l'environnement, tout en tentant d'atteindre un équilibre entre les besoins des ministères, la capacité des fournisseurs et l'obtention d'une valeur pour la population canadienne.

TPSGC continuera d'étudier toutes les considérations et normes environnementales applicables, et l'utilisation de produits écologiques dans le cadre du processus d'approvisionnement en produits audiovisuels civils. En intégrant graduellement les considérations environnementales appropriées et uniformes aux documents d'appels d'offres et aux contrats concernant les produits AV civils pendant une période de cinq ans, les ministères et les fournisseurs pourront s'adapter aux exigences changeantes, et collaborer avec TPSGC pour définir de manière plus adéquate la capacité.

On demandera aux fournisseurs d'identifier les biens respectueux de l'environnement qu'ils offrent, ainsi que les homologations en vue de la classification à l'aide d'étoiles. Les ministères pourront ensuite prendre en considération cette information lorsqu'ils choisissent des produits.

En ce qui a trait aux frais environnementaux, le coût sera compris dans le prix du matériel acheté. Il n'apparaîtra pas de manière distincte dans les soumissions ou sur les factures.

5.11 Consultation de l'industrie et des ministères

Recommandation initiale

On recommande de créer une page Web de manière à inclure une foire aux questions où l'on pourra consulter les réponses aux questions sur le processus d'approvisionnement en matériel audiovisuel.

TPSGC continuera de consulter de façon officieuse les ministères et l'industrie, au besoin. Des consultations officielles pourront être planifiées quand la rétroaction fournie aura une incidence très grande. Par exemple, si on envisageait de changer la méthode d'approvisionnement en matériel audiovisuel civil, on demanderait à l'industrie de transmettre sa rétroaction sur le Service électronique d'appels d'offres du gouvernement, et aux ministères, sur GCpedia.

Rétroaction pertinente

SUJET	Consultation de l'industrie et des ministères: données audiovisuelles sur le site achatsetventes.gc.ca	
	MINISTÈRES	FOURNISSEURS
<p>D'accord</p> <ul style="list-style-type: none"> • Seulement la moitié des clients ont indiqué savoir que le site achatsetventes.gc.ca dispose d'une page Équipement d'audiovisuel, de projection et de vidéoconférence dans la section Biens et services. • Voici les suggestions qu'ont faites les répondants lorsqu'on leur a demandé d'indiquer les renseignements qui seraient utiles pour leur ministère sur le site achatsetventes.gc.ca : <ul style="list-style-type: none"> • Davantage d'équipement pour répondre aux besoins en matière de technologie adaptée. • Processus d'achat – coordonnées des fournisseurs – description détaillée du matériel – section commentaires et examen pour les produits. • Classement des catégories et coordonnées du fournisseur. • Fournir des lignes directrices sur l'accès aux entreprises locales pour ce qui est des services professionnels AV. • Ajout de descriptions à la FAQ sur les services professionnels et 	<p>D'accord</p> <ul style="list-style-type: none"> • Selon les fournisseurs, ils doivent avoir une relation plus étroite avec le gouvernement fédéral, afin de veiller à ce que les clients comprennent mieux les biens et services offerts, ainsi que l'orientation générale de l'industrie. • On a proposé une table ronde annuelle qui regrouperait les fournisseurs et les acheteurs du gouvernement, afin qu'ils discutent des tendances et des enjeux de l'industrie, ce qui améliorerait la communication et les relations entre les fournisseurs et les acheteurs. 	

	catégories de services, et indiquer des limites claires sur ce qui est permis dans chaque catégorie. <ul style="list-style-type: none"> • Renseignements sur la garantie et conseils dans le cadre de la FAQ.
RÉSULTAT	Améliorer le site Web actuel sur le matériel AV, afin de fournir des exemples, des définitions, des instructions, et y ajouter une foire aux questions où il est possible de trouver des réponses aux questions sur le processus relatif au matériel AV.

SUJET	Consultation de l'industrie et des ministères: formation pour les acheteurs du gouvernement concernant l'offre à commandes concernant le matériel audiovisuel (OCAV)
MINISTÈRES	
D'accord	<ul style="list-style-type: none"> • Formation pour les acheteurs du gouvernement concernant l'offre à commandes concernant le matériel audiovisuel (OCAV). Elle devrait porter sur l'ensemble des procédures relatives à l'offre à commandes, et se terminer par une foire aux questions. Un webinaire ou une téléconférence pourrait être approprié.
RÉSULTAT	Améliorer la communication en proposant une formation sur l'OCAV aux acheteurs du gouvernement.

Orientation stratégique

TPSGC continuera de consulter, de manière non officielle, les ministères et l'industrie. Des périodes de consultation officielles pourraient être organisées lorsque la collecte de commentaires aura le plus d'importance, par exemple lorsqu'on considère apporter des changements à la méthode d'approvisionnement en produits audiovisuels civils. À ce moment, on recueillerait les commentaires de l'industrie par le moyen du Service électronique d'appels d'offres du gouvernement et ceux des ministères par le moyen de GCpedia.

TPSGC améliorera la communication en publiant davantage de données sur les produits AV sur le site achatsetventes.gc.ca, site auquel l'industrie et les ministères ont accès.

En réaction aux commentaires reçus, TPSGC créera et fournira des renseignements supplémentaires, dont, sans en exclure d'autres :

- des définitions et des exemples pour chaque sous-catégorie;
- des réponses aux questions fréquemment posées;
- des exemples illustrant les approches d'attribution des commandes subséquentes et les motifs permettant de déterminer l'approche qui propose la meilleure valeur globale dans un scénario particulier;
- des exemples de l'application de la méthode de sélection des fournisseurs;
- des instructions, avec exemples à l'appui, sur la manière de consulter le sommaire du classement;
- un gabarit d'énoncé des travaux particulier au domaine de l'AV;
- une formation particulière sur les OCAV à l'intention des ministères.

